



Délais d'indemnisation après un vol avec effraction

Par **ida_old**, le **28/10/2007** à **15:19**

cela fait plus de deux mois que j'ai subi un cambriolage avec effraction avec divers échanges de courriers avec mon assureur et le passage d'un expert je suis toujours sans nouvelles y a t'il un délais légal a respecter pour être indemnisé merci de me répondre

Par **jeetendra**, le **07/11/2007** à **14:04**

bonjours, normalement le delai d'indemnisation est prevu dans votre contrat multirisque habitation article L.113-5 et R.112-1 du code des assurances.

Si vous estimez le delai d'indemnisation excessif envoyer un courrier en recommandé avec accusé de reception à votre compagnie d'assurance reclamant une indemnisation sous 8 jours.

En cas de retard vous avez egalement le droit de reclamer en plus de votre indemnité des interêts moratoires.

Esperant vous avoir modestement aidé, bien cordialement